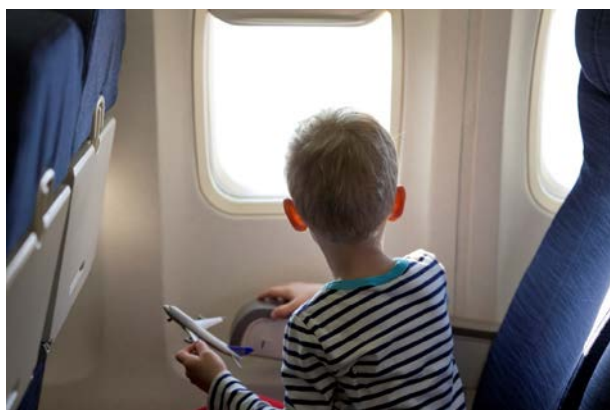




MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

PASSEPORT - MINEUR



Centre Administratif et Social – 6 place de la République
Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections

01 49 45 66 62 ou 01 49 45 66 65

Pour le dépôt d'un dossier :

Prendre Rendez-vous sur le site de la ville de Saint-Ouen sur seine : Onglet « Plus de Démarches » ou auprès des hôtessees d'accueil du Centre Administratif et Social

Pour le retrait du Passeport

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Présence Obligatoire de l'intéressé au dépôt et au retrait

Présenter les originaux des documents ou les impressions des documents dématérialisés

Astuce : Pour gagner du temps vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site : www.passeport.ants.gouv.fr (site identique pour les Cartes d'identité et Passeports)

La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier avec son représentant légal mais n'est plus obligatoire pour le retrait du passeport pour un enfant de Moins de 12 ans

1ere DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)
1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant
I extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance ou Présentation d'une carte d'identité de l'enfant en cours de validité Si votre nationalité française ne ressort ni de votre titre d'identité, ni de votre acte d'état civil, vous pouvez produire l'un des documents suivants : Déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation de cette déclaration, <i>Ampliation</i> du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret, Certificat de nationalité française (CNF). Pièce d'identité de parent se présentant avec l'enfant	L'ancien passeport de l'enfant si périmé depuis plus de 5 ans vous devez fournir : La CNI en cours de validité ou 1 Extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de son acte de naissance Pièce d'identité de parent se présentant avec l'enfant	Déclaration de perte (peut être faite au guichet si renouvellement immédiat) Déclaration de vol (au commissariat) Copie cni perdue + Passeport en cours de validité Ou Extrait avec filiation de l'acte de naissance de – 3 mois Pièce d'identité de parent se présentant avec l'enfant
Timbres fiscaux de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 18 ans : 42 €	Timbres fiscaux de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 18 ans : 42 €	Timbres fiscaux de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 18 ans : 42 €

Nom d'usage

Autorisation écrite du parent non présent (document ci-joint), ainsi que la présentation de leur pièce d'identité.

En cas de divorce + Garde Alternée par jugement

Jugement de divorce dans son intégralité

Fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent

Garde alternée en commun accord

Courrier des 2 parents indiquant la mise en place d'une garde alternée de façon régulière, ainsi que la photocopie des cartes d'identité des 2 parents.

ATTENTION : Dans tous les cas, le représentant légal doit nous fournir sa pièce d'identité ou son passeport au dépôt et au retrait du dossier de l'enfant

Mise à jour le 23 Juillet 2021

ATTESTATION SUR L'HONNEUR AUTORISANT LE PORT D'UN NOM D'USAGE PAR UN MINEUR

*Cette attestation doit être complétée par le parent non présent lors de la demande de carte
d'identité ou de passeport*

Je soussigné(e),

M. Mme ⁽¹⁾

NOM :

PRENOM :

Autorise :

Mon fils, Ma fille ⁽¹⁾

NOM :

PRENOM :

À porter le nom d'usage suivant :

NOM D'USAGE (noms des deux parents accolés dans l'ordre souhaité) :

.....

FAIT A, le.....

Signature

(1) Cocher la case utile

Pièces à joindre :

- Pièce d'identité originale du parent ayant rempli l'attestation.
- Pièce d'identité du mineur sur laquelle figure déjà le nom d'usage ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois du mineur.

Important (Code pénal, art. 441-7) :

Le code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou encore, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié